Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 074-267402147-20261008-DB_CCAS_0109202-DE

CCAS DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMNISTRATION EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard THOMASSIER, Maire.

Date de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de membres : en exercice : 13
présents : 8
votants : 9

PRESENTS : Monsieur **Franck CACHELEUX**, Monsieur **Philippe CARME**, Madame **Dominique FOLLEA**, Madame **Nathalie HAPPE**, Madame **Monique MARLIN**, Madame **Claire MERLAND LEHMANN**, Madame **Julie TRAUMANN**, Monsieur **Richard THOMASSIER**.

EXCUSES : Monsieur **Baptiste BOURSIER**, Madame **Muriel DUCRUET**, Monsieur **Jean-Louis JANIN**, Madame **Judith MARSILLE**, Madame **Christine VUONG** qui donne procuration à Nathalie HAPPE.

ABSENTS : -

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration nomme Madame Nathalie HAPPE au poste de secrétaire de séance.

N° 01 - 09 - 2026
Désignation du secrétaire de séance
Rapporteur : R. THOMASSIER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil d'administration que, lors de chaque séance du conseil d'administration, un secrétaire doit être désigné pour retranscrire les votes et les débats.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par 9 voix - se prononce sur :

- La désignation de Madame Nathalie HAPPE, élue membre du conseil d'administration, pour prendre la fonction de secrétaire de cette présente séance.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 074-267402147-20261008-DB_CCAS_0109202-DE

Pour copie conforme, Fillinges le 08 OCT. 2026
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74),

La secrétaire de séance,
Nathalie HAPPE.

Le Maire,
Richard THOMASSIER.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 074-267402147-20261008-DB_CCAS_020926-DE

CCAS DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMNISTRATION EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard THOMASSIER, Maire.

Date de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de membres : en exercice : 13
présents : 8
votants : 9

PRESENTS : Monsieur **Franck CACHELEUX**, Monsieur **Philippe CARME**, Madame **Dominique FOLLEA**, Madame **Nathalie HAPPE**, Madame **Monique MARLIN**, Madame **Claire MERLAND LEHMANN**, Madame **Julie TRAUMANN**, Monsieur **Richard THOMASSIER**.

EXCUSES : Monsieur **Baptiste BOURSIER**, Madame **Muriel DUCRUET**, Monsieur **Jean-Louis JANIN**, Madame **Judith MARSILLE**, Madame **Christine VUONG** qui donne procuration à Nathalie HAPPE.

ABSENTS : -

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration nomme Madame Nathalie HAPPE au poste de secrétaire de séance.

N° 02 - 09 - 2026

Subvention de fonctionnement aux associations

Rapporteur : R. THOMASSIER

Monsieur le Président explique qu'il y a lieu d'étudier comme chaque année les demandes de subventions de fonctionnement des associations.

Il rappelle le devoir d'exigence que les communes comme les CCAS doivent avoir vis-à-vis des associations et du formalisme nécessaires aux demandes et présente le tableau synthétique des demandes reçues à ce jour.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 074-267402147-20261008-DB_CCAS_020926-DE

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2026 du CCAS au chapitre 65 ;

Considérant les demandes de subvention sollicitées par les associations concourant à l'action sociale en faveur des habitants de Fillinges ;

Considérant les critères d'éligibilité fixés par le CCAS exigeant la complétude préalable des dossiers et la justification des actions locales ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, par 9 voix pour :

- DÉCIDE d'octroyer et de verser, au titre de l'exercice 2026, les subventions de fonctionnement aux huit associations ayant déposé un dossier régulier et complet, réparties comme suit :
 - Alfaa : 100,00 €
 - Banque Alimentaire de Haute-Savoie : 563,00 €
 - Espace Handicap Ville-la-Grand : 200,00 €
 - Handy Mobil : 300,00 €
 - Mission Locale du Genevois : 3 809,00 €
 - Espace Femmes (La Roche-sur-Foron) : 650,00 €
 - Réseau REGARD / Gérontologie Annemasse : 200,00 €
 - Haute-Savoie Alzheimer : 200,00 €
 - L'École à l'Hôpital d'Annecy : 200,00 €

Soit un montant total mandaté de 6 022,00 €.

- CONSTATE qu'aucune subvention n'est octroyée aux structures dont le dossier d'instruction demeure incomplet ou qui n'ont formulé aucune demande formelle ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces comptables et administratives nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour copie conforme, Fillinges le 08 OCT. 2026
Télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie (74),

La secrétaire de séance,
Nathalie HAPPE.

Le Maire,
Richard THOMASSIER.

COMMUNE DE FILLINGES
Centre Communal d'Action Sociale
(Haute-Savoie)

Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par télétransmission en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le